

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

du mardi 29 janvier 2019 à 20 heures

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF le VINGT-NEUF JANVIER à 20 H, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **LEGUET Philippe**, Maire.

Étaient présents : Monsieur LEGUET Philippe, **Maire** ;

Mesdames RENAUD Brigitte et TYLKOWSKI Frédérique, et Monsieur ANNE Régis,
Adjoints,

Mesdames HUBERT Jeannine, MARTINEAU Anita et ROINEAU Manon, et, Messieurs LEDUC Bruno, LEROY Patrick, MARAIS Bruno, MARIE Philippe, MOURIER Nicolas et PAPIN Serge, **Conseillers municipaux**

Absents excusés :

Madame LOVAT Cindy donne procuration à Monsieur MOURIER Nicolas

Madame PICOULEAU Christelle donne procuration à Monsieur ANNE Régis

Monsieur LEHOUX Yves donne procuration à Madame MARTINEAU Anita

Monsieur VENTROUX Jacques donne procuration à Monsieur LEGUET Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur LEDUC Bruno

Membres en exercice : 17

présents : 13

votants : 17

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Le Maire rappelle que lors de sa réunion de travail du 22 janvier 2019, le conseil municipal a étudié le projet de réhabilitation du restaurant et de son logement de fonction et a décidé de lancer les demandes de financement auprès de différents partenaires. En fonction des subventions attribuées, le projet sera réétudié.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2019, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Dossier n°1 – Réhabilitation d'un restaurant et son logement de fonction,
- Dossier n°2 – Mise en place de la vidéoprotection.

Après délibération, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Dossier n°1

Origine des financements	Montant H.T.
Maître d'ouvrage	385 523.89 €
État	308 325.33 €
TOTAL	693 849.22 €

Dossier n°2

Origine des financements	Montant H.T.
Maître d'ouvrage	54 634.95 €
État	54 634.95 €
TOTAL	109 269.90 €

Le conseil municipal, après délibération et vote, 15 pour et 2 abstentions :

- autorise le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de financement de l'État (DETR, DSIL),
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

M. MOURIER N. précise qu'il a rencontré le seul restaurateur de la commune actuellement présent. Ce dernier a exprimé sa fatigue et son souhait d'arrêter son activité d'ici à 3 ans. Lors de l'étude de l'opportunité du projet ci-dessus présenté, il faudra donc ne pas négliger cette information.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance technique mise en place par le Conseil départemental de la Sarthe pour aider les collectivités à développer et à gérer au mieux leur assainissement.

Le Conseil départemental propose le renouvellement de cette convention pour 3 ans (2019 – 2021).

Le coût s'élève à 0.40 € par habitant sur la base de la population Insee totale de la commune issue du fichier DGF de l'année N-1 (soit 876 € pour 2019).

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer le renouvellement de la convention SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) pour 3 ans, et tous les documents y afférents.

CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Un agent est promouvable au titre de l'avancement de grade 2019.

Pour permettre son avancement, il est nécessaire de créer le poste à effet au 01/01/2019 : ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet ; et supprimer le poste actuel d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité, autorise la création du poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019, et la fermeture du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2018DECEMBRE073-DE DU
19/12/2018

La responsable administrative et financière est mutée dans une autre collectivité fin février 2019.

Un appel à candidatures a donc été lancé.

L'agent recrutée est classée au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Il est donc nécessaire de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le conseil municipal, après délibération, autorise la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2019 pour permettre le recrutement par voie de mutation.

INFORMATION SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN RELAIS DE
TÉLÉPHONIE FREE MOBILE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ZONE
BLANCHE

Conformément au décret 2016-1211 du 9 septembre 2016 (Loi Abeille) relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques et au comité national de dialogue de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), le Maire a obligation d'informer les habitants sur les installations radioélectriques (antennes).

Un dossier de la société Free Mobile a été reçu en Mairie en date du 21 janvier 2019.

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free mobile, a envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4 G par ses antennes relais.

Aussi, afin de répondre à ses obligations, Free Mobile projette d'installer une antenne relais émettant sur les bandes de fréquence 700/900/1800/2100/2600 MHz.

Le projet consiste à installer 3 antennes sur le pylône au lieu-dit « Les Jories ». La zone technique, de taille réduite, sera installée au pied du pylône.

Planning prévisionnel

- Début des travaux : mars 2019
- Mise en service : mai 2019

Le dossier à caractère informatif est consultable par les administrés en mairie.

Le conseil municipal demande qu'une information soit faite dans l'Echo du mois de mars.

INFORMATION SUR L'IMPLANTATION D'UN DEUXIÈME POINT DE MUTUALISATION POUR LA FIBRE OPTIQUE

Un deuxième point de mutualisation doit être installé sur la parcelle enherbée près de l'ancien local technique rue du 8 mai dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune.

Le Maire précise le calendrier ; une étude est réalisée pendant environ 6 mois à compter de janvier 2019 ; à partir de juillet 2019, les poteaux téléphoniques défectueux seront remplacés et des arbres élagués ; une réunion de commercialisation et le raccordement des premiers clients devraient intervenir en mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur l'interdiction d'accès du CR7
Pour faire suite à une question lors de la dernière séance, le Maire précise que l'interdiction d'accès à tout véhicule à moteur et la limitation aux vélos et piétons uniquement a été proposée lors d'une commission « voirie » en avril 2017, validée par le conseil municipal lors de sa séance du 30 mai 2017. Un arrêté règlementant la circulation vient d'être rédigé pour régularisation.
- M. P. LEROY donne lecture du courrier qu'il a rédigé à l'attention des élus et dont il souhaite qu'une copie soit transmise à la Directrice des Services de l'Education Nationale et au Directeur de l'école publique pour information.
En effet, M. P. LEROY a été surpris et indigné de l'intolérance et des propos tenus par un professeur des écoles lors de l'arrivée du Père Noël organisé par la commune le vendredi 21 décembre 2018.
- Le Maire donne lecture des différentes cartes de vœux reçues.
- Le Maire rappelle que les « Allumés d'Aubigné » aura lieu ce vendredi 1^{er} février à partir de 19 heures en partenariat avec l'association Patrimoine à roulette et le Pays Vallée du Loir.
- Pour faire suite à la décision de proposer une complémentaire santé communale, une réunion d'information publique est organisée, en partenariat avec le cabinet AXA Francis Paugoy de Château du Loir, le vendredi 15 février à 18h30 à la salle des fêtes.
- Une invitation pour le banquet des « Têtes blanches » est remise à chaque conseiller. Il aura lieu le dimanche 03 mars 2019.
- Le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'il se représentera en 2020.

La séance est levée à 21 heures

Le Maire : Philippe LEGUET

Le secrétaire de séance : Bruno LEDUC